

ACCUEIL MAIRIE

1 place de l'église
67240 Oberhoffen-sur-Moder

☎ 03 88 63 21 08

@ mairie@oberhoffen.eu

🌐 oberhoffen.com

f oberhoffen

Horaires d'ouverture :

Lun. : 8h-12h

Mar. : 8h-12h / 14h-17h

Mer. : 8h-12h

Jeu. : 8h-12h / 14h-17h

Ven. : 8h-12h

Et sur rendez-vous.

POLICE MUNICIPALE

☎ 0 649 800 900

@ police@oberhoffen.eu

f police.oberhoffen

Permanence tous les 1^{ers} mercredis du
mois de 15h à 16h30 à la mairie (sur RDV)



UNE AVENTURE HUMAINE ET MÉCANIQUE DANS LE DÉSERT MAROCAIN (P.3)

Actu

LA PÊCHE À L'AIMANT

Récemment, les équipes de déminage ont dû intervenir, en urgence, après la découverte d'une munition, à cause de la pratique de « la pêche à l'aimant ». Interdite, elle fait courir des risques aux pêcheurs et aux riverains. En outre, elle détourne les démineurs de leur vocation première, la lutte anti-terroriste.

Consistant à rechercher des objets ferromagnétiques à l'aide d'un aimant au fond de l'eau (souvent motivée par la croyance de la possible découverte d'un trésor hypothétique ou la volonté de dépolluer des cours d'eau), elle est illégale sans autorisation administrative préalable (amende de 1 500 euros, article R. 544-3 du code du patrimoine).

La pratique de cette activité comporte de nombreux risques : sortir de l'eau des produits toxiques et/ou dangereux (comme des armes ou munitions), dont la manipulation peut engendrer des risques d'explosion ou de pollution toxique.

Les règles concernant la pêche à l'aimant sont identiques à celles encadrant la détection d'objets enfouis :

- sur les terrains privés (forêts, terrains, puits, étangs...), l'autorisation du propriétaire est requise, et si l'objet de la pêche a pour but la recherche d'un objet intéressant l'histoire, la préhistoire, l'art ou l'archéologie, l'autorisation du préfet est obligatoire.
- pour les cours d'eau, lacs, rivières, fleuves et canaux, l'autorisation expresse de l'État (qui est propriétaire des biens sous-marins) est également obligatoire.

DU GAZON SYNTHÉTIQUE MIS À DISPOSITION DES HABITANTS

Dans le cadre de l'aménagement de deux pistes de padel et de la réfection d'un terrain de tennis extérieur, le tennis club met à disposition des habitants des morceaux de gazon synthétique. Ces éléments, récupérables en libre-service, sont accessibles directement devant le troisième terrain de tennis, rue Beile. Une initiative durable et solidaire, permettant de donner une seconde vie à ces matériaux tout en offrant une opportunité aux habitants de les réutiliser à leur convenance.





LES ACTUALITÉS DE L'OFFICE DE TOURISME

Acteurs locaux : participez au programme de visites et découvertes insolites

L'Office de Tourisme propose cet été la quatrième édition de ses « Estivales » et est à la recherche de nouveaux talents ! Artisans, producteurs locaux, agriculteurs, artistes, passionnés de patrimoine ou de nature : partagez votre savoir-faire en ouvrant vos portes au grand public.

L'objectif ? Mettre en lumière votre activité tout en offrant une expérience authentique à des visiteurs curieux et désireux de découvrir la région sous un angle nouveau.

Vous avez une idée de visite à proposer ? L'Office de Tourisme vous accompagne dans la mise en place de votre projet et se charge de la promotion, de la communication et de la diffusion du programme de visites. Alors, n'attendez plus !

Organisateurs d'évènements : faites connaître vos manifesta- tions

Saviez-vous qu'il existe un agenda digital gratuit pour référencer facilement vos manifestations et toucher un large public ? Concerts, marchés, expositions, spectacles, conférences... Tous les événements ouverts au public trouvent leur place dans cet outil

qui permet aussi bien aux habitants qu'aux touristes de retrouver en un clic tous les rendez-vous à ne pas manquer sur notre territoire.

Pour inscrire votre événement, rien de plus simple ! Renseignez vos informations essentielles (date, lieu, type d'évènement, description et photo) sur la plateforme proposermonevenement.paysdehaguenau.fr. Une fois validé, votre événement sera mis en ligne et visible par tous – sous réserve qu'il réponde aux critères de publication.

Propriétaires de meublés de tourisme : pensez à déclarer votre hébergement

Vous louez un meublé de tourisme ? Pour être en règle et bénéficier d'une meilleure visibilité, n'oubliez pas de le déclarer en mairie ! Il s'agit en effet d'une obligation légale pour toute location de courte durée, qu'il s'agisse d'un appartement, d'une maison ou d'un gîte. Cette démarche, simple et gratuite, permettra également de vous identifier auprès de l'Office de Tourisme et de faciliter la promotion de votre hébergement.

La procédure est rapide : il suffit de compléter le formulaire de déclaration Cerfa n°14004*04 disponible en ligne et le déposer en mairie.

Prestataires touristiques : adhérez pour booster votre activité !

Vous êtes hébergeur, restaurateur, artisan, guide, producteur local, gestionnaire d'une activité de loisirs ou acteur du tourisme sur le territoire de la CAH ? Devenez partenaire de l'Office de Tourisme et contribuez au rayonnement du territoire !

En plus de voir votre structure référencée sur les nombreux supports de l'Office de Tourisme (site internet, brochures, réseaux sociaux...), profitez d'une visibilité supplémentaire lors d'accueils de journalistes et de bloggeurs, réseautez avec les professionnels du tourisme du territoire et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour développer votre activité.

Alors, convaincu(e) ? L'équipe se tient à votre disposition pour venir à votre rencontre et découvrir votre offre.

Plus d'infos :

Office de Tourisme
du Pays de Haguenau

1 place Joseph Thierry
à Haguenau

03 88 06 59 99

tourisme@agglo-haguenau.fr
www.visithaguenau.alsace
[@visithaguenau](https://www.instagram.com/visithaguenau) [#visithaguenau](https://www.facebook.com/visithaguenau)



UNE AVENTURE HUMAINE ET MECANIQUE DANS LE DESERT MAROCAIN

« Trouve la 4L et c'est parti ! », c'est par ces mots que Laurine a lancé le défi à son compagnon Grégoire. Ensemble, ils ont pris part à la 28^{ème} édition du Raid 4L Trophy, une aventure réservée aux jeunes jusqu'à 28 ans mêlant solidarité et défi mécanique, qui s'est déroulée du 19 février au 2 mars dernier.

Grégoire, passionné d'automobile et véritable mécanicien dans l'âme, a rapidement donné l'élan nécessaire au projet. A travers cette participation, le couple s'est engagé dans une démarche à double vocation : humanitaire, avec l'acheminement de fournitures scolaires et sportives pour l'association Enfants du Désert, et personnelle, avec le rêve de traverser les paysages spectaculaires du Maroc au volant d'un véhicule de légende.

Pour concrétiser cette ambition, Laurine et Grégoire créent leur propre association : « Mauricette au 4L Trophy », dans le but de rassembler les fonds nécessaires et de trouver des sponsors. Restait un élément essentiel à cocher sur la liste : dénicher la 4L qui les accompagnerait jusqu'aux dunes.

C'est chose faite en 2023, lorsqu'ils mettent la main sur une 4L vieille de 48 ans, retrouvée dans une grange où elle sommeillait depuis plus de trois décennies. Après une phase de rénovation complète et l'acquisition du matériel de camping indispensable, l'équipage 0275 était fin prêt à prendre la route.

Le départ a été donné le 19 février à Biarritz. Après deux étapes en Espagne, une traversée en ferry, c'est le désert marocain qui s'est ouvert à eux. Roadbook et boussole en main, les deux aventuriers se sont élancés vers Marrakech.

« Solidarité, entente et ambiance », résume au final pour Laurine cette aventure, encore marquée par ces jours sans réseau ni contact avec le monde extérieur. Une déconnexion totale, compensée par l'excitation de l'épreuve, la chaleur humaine entre équipages... et le plaisir de retrouver un vrai lit à l'arrivée.

Laurine et Grégoire envisagent déjà une deuxième participation, à l'occasion de la 30^{ème} édition en 2027. En attendant, leur fidèle 4L nommée « Mauricette » continue de sillonner les routes de la commune.



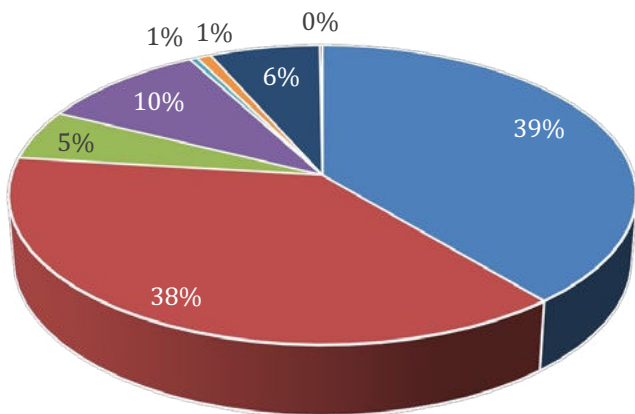
BUDGET PRÉVISIONNEL 2025 DE LA COMMUNE

Pour l'année 2025, la commune d'Oberhoffen-sur-Moder poursuit ses efforts pour proposer un budget équilibré, **sans augmenter les impôts.**

B.P. 2025 Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement couvrent tout ce qu'il faut pour que la commune fonctionne chaque jour.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 952 000 €

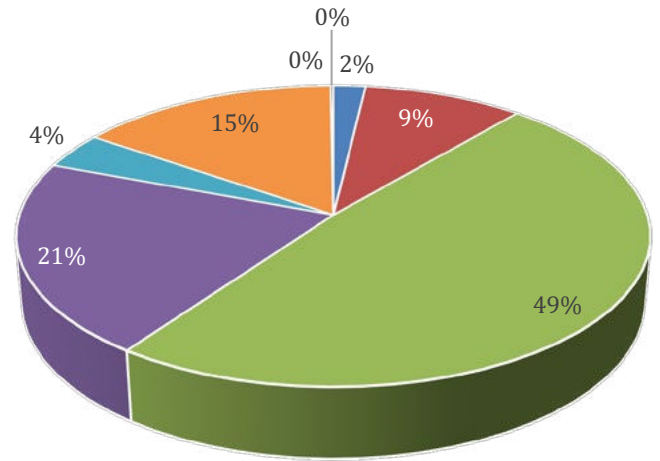


- Charges de personnel : 1 120 000 €
- Participation garantie TP (FNGIR) : 160 000 €
- Autres charges de gestion courante : 289 000 €
- Charges financières : 13 200 €
- Charges exceptionnelles : 25 000 €
- Dotations amortissements : 190 000 €
- Dotation provision semi budgétaire : 4 800 €

- 39 % du budget sert à payer les factures d'énergie, les assurances, le nettoyage, l'entretien des bâtiments, des routes et des espaces verts.
- 38 % vont à la rémunération des agents communaux et aux cotisations sociales.
- 10 % sont dédiés aux subventions pour les associations, au Centre d'Action Sociale (CCAS) et aux indemnités des élus.
- 5 % correspondent à des reversements obligatoires à l'État.
- 1 % couvrent les intérêts de la dette (qui continuent de baisser).
- 1 % pour des dépenses exceptionnelles ou imprévues.
- 6 % pour amortir nos équipements.

Et l'argent, d'où vient-il ?

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 818 344,66 €



- Produits des services, domaine et ventes : 53 000 €
- Impôts et taxes : 263 000 €
- Fiscalité locale : 1 372 000 €
- Dotations et participations : 587 000 €
- Autres produits de gestion courante : 110 000 €
- Produits exceptionnels : 429 000 €
- Produits financiers : 44,66 €
- Remboursement sur rémunération du personnel : 4 300 €

La commune s'appuie sur différentes sources de recettes pour équilibrer son budget :

- 49 % viennent essentiellement des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation...etc.) — **la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux cette année.**
- 21 % sont des aides de l'État (dotations et participations).
- 9 % viennent d'autres taxes comme celles liées aux transactions immobilières et de la compensation de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) .
- 2 % proviennent des services rendus, de l'occupation ou de l'utilisations de locaux communaux.
- 4 % sont d'autres produits (comme des loyers ou remboursements),
- 15 % sont des produits exceptionnels liés à la vente de la maison forestière et des terrains.

RECETTES DE FONCTIONNEMENTS 2025 : 2 818 344,66 €
+ Report de l'excédent de fonctionnement 2024 : 745 655,34 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 3 565 000 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 952 000 €

B.P. 2025 Section d'Investissement : 1 257 000 €

Les recettes se composent :

- d'un excédent reporté de l'année 2024 de 201 665,95 €,
- des subventions à hauteur de 78 406 €,
- le FCTVA (récupération d'une partie de la tva sur les investissements 2024) s'élève à 30 000 €,
- la taxe d'aménagement pour 51 000 €,
- les amortissements pour 190 000 €,
- un report d'excédent de fonctionnement pour 92 553,59 €

La commune poursuit ses investissements pour améliorer le cadre de vie, encourager le sport, l'éducation, la sécurité, et entretenir durablement le patrimoine, **sans augmenter la pression fiscale.**

Sport et loisirs : une nouvelle dynamique

La commune lancera cette année la création de **deux terrains de padel** près des infrastructures sportives existantes. Facile d'accès et convivial, ce sport entre tennis et squash connaît un fort succès. Il viendra **compléter l'offre sportive** locale pour petits et grands.

Un cadre de vie plus agréable

La **Pointe du Poumon Vert**, entre la rue du Baeckerweg et la rue de la Forêt, fera l'objet d'un **nouvel aménagement**

paysager pour offrir un espace de promenade encore plus agréable aux familles.

En parallèle, l'**éclairage du stade et du COSEC** sera modernisé avec des **luminaires LED**, à la fois économes en énergie et plus performants.

Écoles : modernisation du matériel

Une classe de l'école élémentaire va être équipée de nouveau mobilier. À la maternelle, la 6ème classe recevra un ordinateur. Par ailleurs, les tableaux blancs interactifs de l'école élémentaire bénéficieront d'une mise à jour logicielle.

Sécurité et nature préservée

Deux **nouvelles caméras de vidéoprotection** seront installées dans des zones sensibles du village.

L'**entretien de la forêt communale** se poursuivra, en partenariat avec l'Office National des Forêts, pour préserver cet environnement naturel accessible à tous.

Préparer les projets de demain

Une **réserve budgétaire est prévue** pour anticiper les futurs projets d'envergure, comme la **réhabilitation de la rue des Tuiles**, sans avoir à recourir à l'endettement.

Grâce à une gestion sérieuse, la commune peut continuer à avancer, investir, et assurer le quotidien, sans augmenter la pression fiscale.

**POLICE
MUNICIPALE**

RÈGLES DE BON VOISINAGE

L'année 2024 a été marquée par des moments forts L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage précise qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit leur provenance, tels ceux produits par les appareils de diffusion sonore, la réparation ou réglage de moteurs (sauf réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule en panne), les pétards ou artifices... Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appa-

reils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que des tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h à 20h et les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.**

Règlementation d'utilisation de l'aire de jeux

- L'aire de jeux est interdite aux chiens, même tenus en laisse.
- Il est interdit de laisser trainer des détritiques, en dehors des poubelles.
- L'utilisation d'un barbecue est interdite dans l'enceinte de l'aire de jeux.
- L'utilisation d'enceinte portable diffusant de la musique est interdite dans l'aire de jeux.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : **du 1^{er} avril au 31 août** de 8h à 21h et **du 1^{er} septembre au 31 mars** de 10h à 18h.

Environnement

VIGILANCE ACCRUE FACE AU RISQUE D'INCENDIE

À Oberhoffen-sur-Moder, une partie de notre massif forestier repose sur un sol particulièrement sec, rendant la forêt vulnérable aux départs de feu. Avec l'arrivée des températures plus chaudes, la prudence est plus que jamais de mise.

Il est important de rappeler que la loi interdit strictement tout usage du feu en forêt et à moins de 200 mètres des zones boisées, notamment entre le 1^{er} mars et le 30 septembre. Cela inclut les feux de camp, les barbecues, ou encore les jets de mégots. Lorsque les conditions météorologiques sont réunies – chaleur, vent, sécheresse – ces incendies peuvent se propager très rapidement. À proximité des habitations, la situation peut devenir encore plus dangereuse si des matériaux inflammables sont stockés près des bâtiments : bois de chauffage, peintures, bouteilles de gaz ou autres produits combustibles.

En cas d'incendie :

- Appelez immédiatement les secours : 18, 112 ou 114 (personnes sourdes ou malentendantes).
- Si vous êtes chez vous, confinez-vous à l'intérieur et attendez les consignes des autorités.
- Consultez les informations de la préfecture (site internet ou répondeur téléphonique) pour connaître l'évolution de la situation et les mesures à suivre.

La prévention est l'affaire de tous. Un geste responsable peut éviter une catastrophe.

Vincent LEFORT
Garde forestier



Groupe majoritaire

Groupes d'opposition

Texte non remis.

Fait-il encore bon vivre à Oberhoffen ?

Lors de la cérémonie des vœux, Mme le Maire n'a présenté pour l'année 2025 que deux projets :

les festivités des 80 ans de la libération et le centenaire du FC Oberhoffen. Cela pourrait faire croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes à Oberhoffen et que la promesse électorale de Mme le Maire de faire tout pour qu'Oberhoffen reste un village où il fait bon vivre se soit réalisée. Or, en consultant le palmarès 2025 des villages où il fait bon vivre, on constate qu'Oberhoffen se classe 614^{ème} sur 969 parmi les communes de 3500 à 5000 habitants en France et 13^{ème} sur 18 sur le plan départemental soit dans le dernier tiers du classement. Donc pas de quoi pavoiser. Alors que croire ? Que les projets de la liste de Mme le maire seraient abandonnés ? Par exemple celui d'arrêter la bétonisation du village ?... Car dans le contexte de l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui encadrera le développement du territoire de la CAH pour les 15 prochaines années, la commune a inscrit un peu plus de 6 hectares dans le prolongement du Binsen en zone constructible. Donc on continuera de bétoniser. Mais Mme le Maire pense sûrement que cela permettra ainsi de répondre à l'obligation de créer les 290 logements « sociaux » imposés par la loi SRU ? Si cela était le cas, cela détériorerait encore plus le sentiment de ne plus vivre dans un village accueillant où il fait bon vivre.

F Schott M L Tailhurat F Schmidt S Walther

La situation se dégrade !

Encore une année à tenir !

Nous entamons la 6^{ème} et dernière année du mandat actuel. A ce stade, le bilan est sans appel : nous estimons que cette équipe n'est pas à la hauteur de la tâche. Malgré les récents effets d'annonce de Mme la Maire (cf. Echo d'avril) nous avons beau chercher les réalisations qui ont abouti : il y a bien eu la réfection du terrain de foot mais sans obtenir la moindre subvention, la maison Gerling est toujours dans un triste état, au niveau de l'Ecole aucun projet n'a été présenté et rien ne figure dans le budget 2025, la zone poumon vert est toujours en friche et ... que dire de l'épisode 'salle des fêtes' !

Quant aux finances, nous venons de franchir un nouveau cap. La commune va vendre du patrimoine pour 429 000€ pour boucler le budget 2025. Sans cette recette exceptionnelle les dépenses courantes seraient une nouvelle fois nettement supérieures aux recettes courantes. Qu'en sera-t-il des années futures avec une telle politique ? Le patrimoine de la commune n'est pas illimité pour combler les déficits récurrents.

Cette recette exceptionnelle provient pour partie de la vente de la maison forestière pour 220 000€. Ce prix de vente est inférieur de 10,2 % au prix de référence de 245 000€ fixé par les services de l'état. L'exécutif communal n'a pas du tout cherché à en obtenir le meilleur prix en communiquant publiquement sur la vente et en mettant la maison sur le marché. Qu'en pensez-vous ? Est-ce une démarche responsable ?

Pour une Dynamique Citoyenne
Brigitte Roser et Léonard Gabel

LE CLUB DU DIMANCHE

Ouvert aux enfants de 6 à 12 ans, le CDD se veut être une institution qui met l'accent sur le partage, le respect et la politesse.

Actuellement, le club compte 9 enfants, dont 3 vont passer au catéchisme en septembre à l'âge de 12 ans. Je lance donc déjà un petit appel pour les enfants qui voudront bien prendre le relais et ainsi faire perdurer ce beau petit club. C'est autour de chants, de dessins, de bricolages, de récits bibliques et d'un goûter qu'on se retrouve tous les 15 jours, le dimanche matin de 9h15 à 10h15 à la paroisse St-Michel.

Venez nous rejoindre !

La monitrice



Sortie cinéma en janvier.

Renseignements auprès du pasteur au 03 88 63 25 38 ou auprès de la monitrice au 06 62 48 92 50

Carnet

GRANDS ANNIVERSAIRES EN MAI

93 ans, Yvette BAUER née MULLER, le 13
 88 ans, Alice HELDT née DECKER, le 28
 86 ans, Marie Claude SOHIER, le 14
 86 ans, Jeannine ROUSSEL née BERRANGER, le 21
 85 ans, Jean-Michel PITAVY, le 8
 82 ans, Marguerite BASTIAN, le 4
 82 ans, Cécile BOCK née BERTRAND, le 9
 82 ans, Jean-Pierre JESEL, le 12
 82 ans, Marie BARBIN née VEIT, le 18
 82 ans, Marie-Hélène BERNHARD née MARIN PENA, le 31
 81 ans, Jeanne HERDA née SCHOCH, le 3
 81 ans, Jeannine HARTMANN née ARNAUD, le 6
 81 ans, Chrétien ALTHERR, le 22
 81 ans, Marie-Antoinette DIRRINGER née ZINCK, le 26
 80 ans, Clarice GRIMALDI née HELDT, le 6
 79 ans, Simone KRAEMER née JUNG, le 4
 79 ans, Anny BAUER née WASSONG, le 8
 79 ans, René HEINRICH, le 14
 79 ans, Yolande WEBER née FEUERBACH, le 15
 78 ans, Jacqueline HICKEL née WIEDEMANN, le 14
 78 ans, Huguette KOENIG née EBER, le 15
 77 ans, Danielle GUEBEL née TRIBOUT, le 10
 77 ans, Auguste FREIBURGER, le 11
 77 ans, Jadwiga CZERMAK née KOWALCZYK, le 18
 77 ans, Mireille GEORGET née MANGEON, le 21
 77 ans, Richard GRABER, le 24
 76 ans, Armand BROSSARD, le 3
 76 ans, Francis FAUTH, le 13
 76 ans, Marie-Louise TAILHURAT née VOGT, le 15
 76 ans, Christiane HEINRICH née LANDGRAF, le 22
 76 ans, Roger ESCHMANN, le 28
 75 ans, Marie-Claire KOZIURA née DZIEWIATKA, le 7
 75 ans, Joseph VELTZ, le 14

75 ans, Bernard LUTZ, le 21
 75 ans, Clarisse HEINRICH, le 25
 75 ans, José DE LIMA, le 30

DÉCÈS

Roger JAEGER, 89 ans, le 27/03
 Marcel GLESSER, 91 ans, le 01/04

NOCES DE PALISSANDRE

Paul SCHIMMER et Suzanne KIEFFER, le 18/03

Le 18 mars dernier, Paul et Suzanne ont célébré un anniversaire marquant, leurs 65 ans de mariage. Une vie commune faite de travail, de dévouement familial et de moments partagés. Paul, né le 8 février 1939, et Suzanne, née le 1^{er} décembre 1940, ont fondé une famille avec cinq enfants, et depuis se sont ajoutés 11 petits-enfants et 9 arrière-petits-enfants. Aujourd'hui, cette grande famille occupe une place centrale dans leur quotidien, apportant joie et énergie à leur retraite.



Tout au long de sa carrière, Paul a œuvré dans le secteur du bâtiment, où il a participé à des projets d'envergure, dont la construction du canal Rhin-Rhône. Suzanne, quant à elle, a travaillé à la Vestra avant de se consacrer pleinement à sa famille.

Aujourd'hui, loin des obligations professionnelles, Paul et Suzanne profitent d'une retraite paisible. Ils prennent soin de leur maison et de leur jardin, savourant la quiétude de chaque instant.

Agenda

LES ATELIERS DU CSF EN MAI

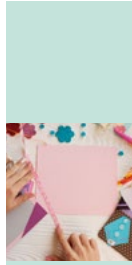
A l'espace de vie sociale de la CSF, 3 rue Beile.
BLUME - Jardin fleuri - **Mar. 6** à 18h et Branche fleurie **Mar. 3 juin** à 18h
COUTURE - **Mer. 7** et **Mer. 4 juin** à 14h30
SCRAPBOOKING - **Mar. 13 et 27** à 20h
GRAVURES SUR VERRE - **Mar. 20** à 18h30
Renseignements et inscription auprès de Sylvie :
☎ 06 84 25 84 89 - @sylviewalther67@orange.fr

PERMANENCE DU DÉPUTÉ VINCENT THIÉBAUT (OU SON ÉQUIPE)

Ven. 16 mai de 10h30 à 11h30 à la mairie, 1 place de l'Eglise.

VIDE-GRENIERS

Dim. 18 mai de 7h30 à 18h, rue de la Forêt et rue Beile. Prix de l'emplacement : 13€ les 5 m (date limite d'inscription le 13 mai) - Restauration assurée par l'organisateur. Inscription auprès du Football Club Oberhoffen : ☎ 06 89 94 50 38 - ☎ 06 86 53 08 31.

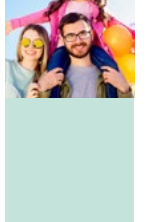
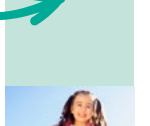
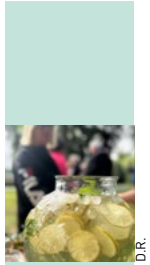


MARCHE GOURMANDE POUR L'AUTISME

Sam. 14 juin à partir de 8h à la Fondation Protestante Sonnenhof, 22 rue d'Oberhoffen à Bischwiller. Suite au succès rencontré lors de l'édition 2024, rendez-vous cette année pour un nouveau parcours et de nouvelles étapes gourmandes dans Bischwiller et ses environs ! Les fonds récoltés serviront à financer le projet de construction de la Maison de l'Autisme.

Inscription possible jusqu'au 10 mai 2025.

SCANNEZ LE QR CODE POUR VOUS INSCRIRE



FETE ADRA OBERHOFFEN

Dim. 15 juin de 14h à 18h à l'espace socioculturel La Couronne, 48 rue Principale. Au programme : ateliers, animations, exposition de peinture et tombola. Petite restauration sur place dès 16h30 avec knacks et pâtisseries.

Renseignements : ☎ 06 79 58 76 54

Dialecte

ERDBEERE TIRAMISU

Wäs brücht m'r

E Pfünd Erdbeere
3 Sùppeleffel Zùcker
250g Mascarpone
250g Bibbeleskäs
1 Sùppeleffel Zitronesàft
1 Päckel Vanillzùcker
100g Leffelbiscuit
6 Sùppeleffel Oràngesàft
E Pàar Blätter Pfeffermìnz
Odder Melisse fer zière

Wie wird's gemàcht?

D'Erdbeere wäsche ùn de Stiel eweg màche.
100g devùn nemme ùn mìteme Sùppeleffel Zùcker bstreie, denno ìn de Isskàschte stelle.
De Mascarpone, de Bibbeleskäs, 2 Sùppeleffel Zùcker, de Vanillzùcker ùn de Zitronesàft zàmmeriere.
300g Erdbeere ìn kleini Stickle schnide ùn ùnter d'Mascarponecrem mìsche.
E Plàtt nemme ùn e erschti Schicht Leffelbiscuit ànnelaje ùn se mìtem Oràngesàft ficht màche.
Dànn kùmmt d'Mascarponecrem mìt de Erdbeere drùf. Nochamol e Schicht fichti Leffelbiscuit laje ùn so wittersch bis às m'r ke Wàr me het.
Mìt de letschte 100g Erdbeer ùn 's Pfeffermìnz gàrniere.
In de Isskàschte màche fer kàlt wàre lon.

Lon's éich gschmecke !



TIRAMISU FRAISE

Ingrédients

500g de fraises
3 cuillères à soupe de sucre
250g de mascarpone
250g de fromage blanc
1 cuillère à soupe de jus de citron
1 paquet de sucre vanillé
100g de boudoirs
6 cuillères à soupe de jus d'orange
Quelques feuilles de menthe
ou de mélisse pour décorer

Préparation

Laver les fraises, les équeuter.
En prélever 100g et les saupoudrer de sucre puis mettre au frigo.
Mélanger le mascarpone, le fromage blanc, 2 cuillères à soupe de sucre, le sucre vanillé et le jus de citron.
Couper 300g de fraises en petits morceaux et les incorporer au mélange mascarpone.
Prendre un plat et déposer une première couche de boudoir qu'on va humidifier avec le jus d'orange. On rajoute la garniture mascarpone avec les fraises. On rajoute une couche de boudoirs et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien.
Décorer le plat avec les 100g de fraises restantes et avec les feuilles de menthe.
Mettre au frigo pour que le tiramisu soit bien froid

Savourez !

OLCA
OFFICE POUR LA LANGUE
ET LES CULTURES D'ALSACE ET DE MOSELLE

